

# Un groupe de tumuli hallstattiens à propos des plaques ajourées avec cercles concentriques mobiles

Autor(en): **Viollier, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **12 (1910)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-158825>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALBERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES  
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH

NEUE FOLGE

XII. BAND 1910, 4. HEFT

---

## Un groupe de tumuli hallstattiens

à propos des plaques ajourées avec cercles concentriques mobiles.

Par *D. Viollier*.

La civilisation du premier âge du fer est loin d'avoir la même homogénéité que celle du deuxième âge du fer <sup>1)</sup>. Pendant l'époque de Hallstatt, on constate de notables différences dans le mobilier et dans les rites funéraires de régions voisines, et, souvent, on peut distinguer dans la même contrée deux ou plusieurs groupes de civilisation, caractérisés par la présence ou l'absence de certains objets typiques, par l'emploi exclusif ou prépondérant de certains rites funéraires.

Le recensement de ces différents groupes est encore à peine commencé <sup>2)</sup>. On ignore leur nombre, leur étendue et leur importance. Ce n'est que par une étude attentive des objets renfermés dans les tombeaux, de la composition des mobiliers funéraires et des rites employés, par le pointage enfin, sur des cartes spéciales, des objets les plus typiques, que l'on arrivera à fixer les frontières de ces petites provinces archéologiques. Ce qui complique singulièrement cette délimitation, c'est qu'une même contrée fut habitée à la même époque par plusieurs tribus, et, par suite des relations commerciales et familiales qui s'établirent entr'elles, il s'opéra de nombreux échanges d'objets; dès lors, il est souvent difficile de déterminer avec certitude quels sont les types d'objets particuliers à chaque groupe.

Nous nous proposons d'étudier ici l'aire de répartition d'un objet caractéristique pour la fin de l'époque de Hallstatt, et spécial à une région bien déterminée de la Suisse. Nous voulons parler de ces disques ajourés entourés de cercles mobiles, appelés chez nous, *umbos de boucliers* et, en France, *boucliers de pudeur* <sup>3)</sup>. Nous examinerons le milieu dans lequel on les trouve, et la façon dont sont traités les morts dans les tombes où ils se rencontrent.

<sup>1)</sup> Hoernes, *Die Hallstattperiode, Archiv für Anthropologie III* (1905), p. 238.

<sup>2)</sup> Hoernes, l. c., p. 238.

<sup>3)</sup> M. Piroutet, *Contribution à l'étude du premier âge du fer, Anthropologie* 1900, p. 376.

Nous fixerons ensuite l'aire occupée par ces tombeaux, et, par conséquent, nous délimiterons la région où vécut la tribu dont ils recouvrent les morts, d'abord sur le territoire suisse, puis, dans la mesure de nos moyens, en dehors de nos frontières.

Nous commencerons par dresser un inventaire de ces disques trouvés en Suisse. Chemin faisant, nous essayerons d'en déterminer l'usage, car les archéologues sont loin de s'entendre sur l'emploi de ces curieux objets.

### 1. Inventaire des disques ajourés.

#### *Canton de Berne.*

1. *Ins* (Anet). Le tumulus Nr. 3 du groupe fouillé par G. de Bonstetten <sup>1)</sup> recouvrait deux tombes; l'une, placée au sommet, renfermait deux brassards de bronze et une plaque de ceinture gravée. La seconde se trouvait à la base du tumulus; son mobilier se composait d'un disque ajouré reposant sur une couche de cuir, d'un brassard en lignite et de quelques bracelets minces (Musée de Berne).

2. Le tumulus Nr. 8 du même groupe recouvrait deux tombes à inhumation. La tombe supérieure renfermait un vase conique en bronze, plusieurs objets en or, un bracelet tubulaire, deux brassards en lignite, et une fibule à pied relevé <sup>2)</sup>. Elle était placée entre les deux roues d'un char. — La tombe inférieure, recouverte d'un noyau de pierres, se composait d'un disque ajouré, d'un brassard de lignite, et de quelques bracelets (Musée de Berne).

3. Disque ajouré de provenance inconnue (Musée de Berne).

4. *Leimiswil*. On a fouillé à Schaltenrain un ou plusieurs tumuli sur lesquels nous n'avons aucun détail et d'où proviennent: un disque ajouré, deux brassards et deux bracelets de lignite, un brassard de bronze et six fibules à arc <sup>3)</sup> (Musée de Bienne).

5. *Wohlen*. G. de Bonstetten a fouillé près de Murzelen un groupe de tumuli <sup>4)</sup>. Le troisième recouvrait deux tombes à inhumation. La tombe supérieure a livré des boucles d'oreilles en or et des épingles à tête d'ambre. La tombe inférieure, placée sous un noyau de pierres, renfermait un disque ajouré, des brassards de lignite et des bracelets tubulaires (Musée de Berne).

6. Le quatrième tumulus du même groupe renfermait un disque ajouré (perdu), un brassard de lignite et trois fibules <sup>5)</sup> (Musée de Berne).

#### *Canton de Neuchâtel.*

7. *St. Aubin*. Le Dr. Clément a fouillé en 1868, près de Vauroux, un tumulus qui recouvrait deux corps de femmes <sup>6)</sup> accompagnés d'un disque ajouré, d'un grelot, d'un brassard de bronze, de deux brassards et de deux bracelets de lignite (Musée de Neuchâtel).

<sup>1)</sup> G. de Bonstetten, *Les tombelles d'Anet*. Berne 1849, p. 7 et 12; pl. IV, fig. 1—3.

<sup>2)</sup> D. Viollier, *Fibules de l'âge du fer*, *Anzeiger für schweiz. Altertumskunde* 1908, pl. VI, n<sup>o</sup>. 88.

<sup>3)</sup> D. Viollier, l. c. n<sup>o</sup>. 61.

<sup>4)</sup> G. de Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, Berne 1855, p. 29 et pl. VIII.

<sup>5)</sup> D. Viollier, l. c. n<sup>o</sup>. 75 et 88.

<sup>6)</sup> *Anzeiger für schweiz. Altertumskunde* 1882, p. 258.

*Canton de Soleure.*

8. *Subingen*. Le sixième tumulus de cette nécropole à incinération, fouillée par J. Wiedmer<sup>1)</sup> renfermait un disque ajouré placé sur une couche de matière textile reposant elle-même sur une planchette; le mobilier funéraire était disposé par petits groupes d'objets: le 4<sup>e</sup> renfermait un torque, un grelot, un crochet de ceinture et un brassard de bronze; le 9<sup>e</sup>, deux brassards de lignite, et un de bronze; le 11<sup>e</sup>, le disque ajouré et un bracelet; le 12<sup>e</sup> enfin, un bracelet de lignite et un grelot. Ce tumulus renfermait en outre plusieurs vases (Musée de Soleure).

*Canton du Valais.*

9. *Conthey*. Le Musée de Sion possède un disque ajouré qui doit provenir de cette commune, mais sur l'origine duquel nous n'avons aucun autre renseignement.

10. *Viège*. Le Musée de Genève possède aussi un disque ajouré dont nous ne connaissons que la provenance.

Dans le canton du Valais, il n'existe pas de tumuli; nous pouvons donc être certain que ces deux objets ont été trouvés dans des tombes souterraines. Et, comme les tombes à incinération sont extrêmement rares dans la vallée du Rhône, nous pouvons admettre comme presque sûr que ces tombes étaient à inhumation.

*Canton de Vaud.*

11. *Assens*. Dans un tumulus à incinération fouillé en 1901<sup>2)</sup>, on a trouvé un disque ajouré reposant sur une couche de cuir, un grelot, un brassard et un bracelet de lignite, un bracelet et une fibule à sangsue (Musée de Lausanne).

12. *Croix*. Dans un tumulus<sup>3)</sup>, probablement à inhumation, on trouva un disque ajouré et un brassard de lignite (Musée de Lausanne).

13. *Lausanne*. Une tombe en dalles, à inhumation, ouverte dans la campagne de Dorigny, contenait un disque ajouré et un crochet de ceinture (Musée de Lausanne).

14. *Rances*. Au Montet, F. Troyon a fouillé un tumulus qui renfermait sept corps inhumés appartenant à diverses époques. Le mobilier de la septième tombe se composait d'un disque ajouré, d'un bracelet de lignite et d'un bracelet de bronze (Musée de Lausanne).

15. *Valeyres-s.-Rances*. G. de Bonstetten a fouillée dans cette localité une dizaine de tumuli à inhumation<sup>4)</sup>. Malheureusement les mobiliers de ces tumuli ne sont pas séparés par tombes. Un disque ajouré qui provenait de l'un d'eux est perdu. Parmi les autres objets provenant de cette fouille il y a des agrafes de ceinture, un grelot, des brassards et des bracelets de lignite (Musée de Berne).

16 et 17. Le Musée de Lausanne possède encore deux disques ajourés de provenance inconnue. L'un d'eux est accompagné d'une fibule à sangsue.

<sup>1)</sup> J. Wiedmer, *Grabhügel bei Subingen*, *Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde* 1908, p. 195.

<sup>2)</sup> *Anzeiger für Schweiz. Altertumskunde* 1901, p. 222.

<sup>3)</sup> F. Troyon, *Habitations lacustres*. Lausanne 1850, p. 353 et pl. XVII, 21.

<sup>4)</sup> G. de Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, Suppl. II, p. 4.

## 2. Usage des disques ajourés.

Avant d'aller plus loin, nous voudrions chercher à déterminer l'usage auquel ces disques ont dû servir.

Ils se composent de deux parties distinctes : une plaque centrale ajourée, et un groupe de cercles concentriques, mobiles. (Fig. 1, 6).

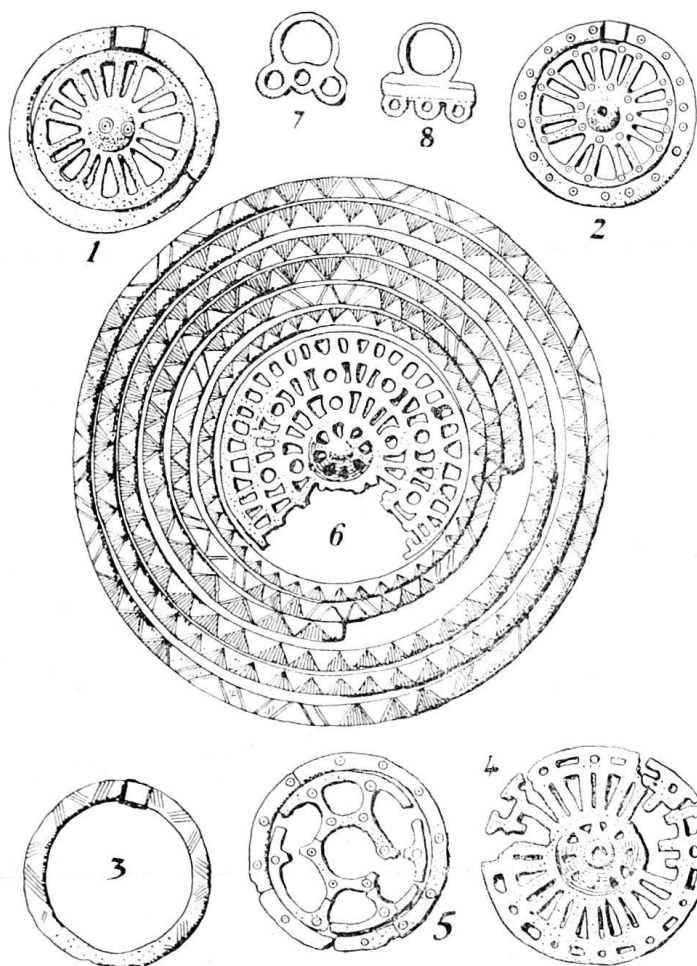


Fig. 1.

- 1, 4 et 5, Subingen (Soleure) [Soleure]
- 2, Gurzelen (Berne) [Berne]
- 3, Botzigen (Berne) [Berne]
- 6, Croix (Vaud) [Lausanne]
- 7, Ins (Berne) [Berne]
- 8, Rances (Vaud) [Lausanne]

lui ont donné les archéologues français <sup>1)</sup>.

En Suisse, G. de Bonstetten l'a considéré comme un umbo de bouclier. Il avait constaté que cet objet reposait dans la tombe sur une couche de cuir, et il avait cru remarquer que, tout autour des cercles, le cuir avait été coupé en minces lanières qui passaient alternativement sur et sous chaque cercle,

Le disque a un diamètre de 9 à 12 cm. Au centre est une protubérance ajourée faisant saillie *sur les deux faces*. La surface du disque est perforée de triangles, de carrés, de cercles disposés sur trois ou quatre zones concentriques, et qui forment diverses combinaisons.

Le nombre des cercles est de deux à douze ; ils sont plats et leur largeur varie en sens inverse de leur nombre. Ils sont ornés, *sur les deux faces*, de triangles, alternativement unis et striés.

L'ornementation du disque et des cercles est identique sur les deux faces. L'objet devait donc être vu indifféremment des deux côtés.

Nous ne possédons aucun renseignement sur la position de cet objet sur le mort. En France, il a été retrouvé sur le ventre du défunt : d'où son nom de „bouclier de pudeur“ que

<sup>1)</sup> M. Piroutet, *Contribution à l'étude du premier âge du fer*, *Anthropologie* 1900, p. 376.

pour venir se fixer au disque central. Le tout devait ressembler à une rondache nattée du moyen-âge <sup>1)</sup>. Contre cette première feuille de cuir, on en aurait fixé d'autres, pour donner à l'ensemble une rigidité suffisante. Enfin, un anneau, que l'on trouve fréquemment dans les tombes, aurait servi à suspendre le bouclier lorsque l'on ne combattait pas.

Cet essai de reconstitution du „bouclier hallstattien“ soulève plusieurs objections <sup>2)</sup>. D'abord, on ne s'explique pas pourquoi la partie centrale du disque faisait saillie sur les deux faces: elle devait même être une gêne pour la construction du bouclier, en nécessitant la perforation des feuilles de cuir; ensuite, cette disposition rendait parfaitement inutile la décoration que l'on

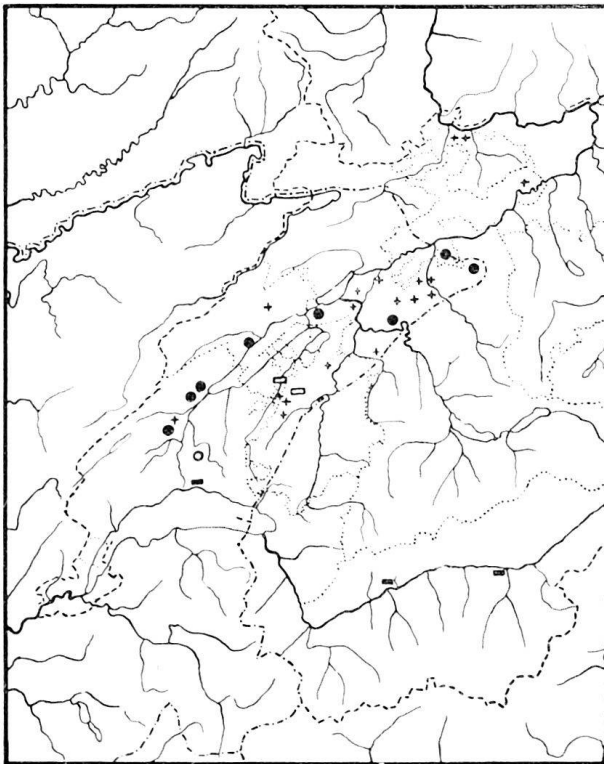


Fig. 2. — Carte des tombeaux à disques ajourés et brassards de lignite.

- Tumuli avec disques.
- Tombes plates avec disques.
- + Tumuli avec brassards de lignite.
- Tombes plates avec brassards de lignite.

trouvé dans le tumulus d'Assens appartenait au bassin d'une femme <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> G. de Bonstetten, *Recueil*, p. 31 et 32, et pl. VIII.

<sup>2)</sup> Un bouclier de l'époque de Hallstatt a été retrouvé dans un tumulus du Jura. Il était ovale, en bois recouvert de cuir; au centre était une rondelle en bronze mince (M. Piroutet, l. c., p. 378).

<sup>3)</sup> G. de Bonstetten considère le corps du 3<sup>e</sup> tumulus de Wohlen comme celui d'un guerrier, par la simple raison qu'il regardait le disque ajouré comme un umbo de bouclier.

trouve sur la face postérieure et masquait en partie celle de la face antérieure. Enfin, pourquoi ce natté si compliqué alors qu'il aurait été si simple de coudre le disque et les cercles sur la première feuille de cuir? On pourrait, il est vrai, objecter que les feuilles de cuir formant le corps du bouclier étaient découpées à l'endroit du disque qui demeurerait ainsi visible sur les deux faces. Mais cette ouverture dans le corps du bouclier aurait singulièrement affaibli sa puissance défensive: le moindres coup devait avoir pour résultat de briser les lanières et de faire tomber les cercles. D'autre part, l'anneau de suspension est bien faible pour supporter le poids assez considérable d'un bouclier ainsi construit. Enfin, un dernier argument s'oppose à l'hypothèse d'un ornement de bouclier: le tumulus de St. Aubin renfermait deux corps de femme, aux dires du Dr. Clément, et le fragment d'os non carbonisé re-

Un fait demeure certain, c'est que, dans plusieurs tombes, cet objet fut trouvé reposant sur un lit de cuir, mais, ni à Assens, ni à Subingen, on ne peut distinguer trace des lanières qui devaient fixer les cercles <sup>1)</sup>. D'autre part, il est évident que l'anneau, trouvé dans plusieurs tombes, devait servir à suspendre le disque. Il existe en effet, à la partie inférieure de l'anneau, trois petites boucles (Fig. 1, 7 et 8). De celles-ci partaient sans doute trois lanières qui, après avoir passé entre les cercles, comme l'a indiqué Bonstetten, venaient se fixer au disque central. Ainsi s'expliquerait l'hypothèse de G. de Bonstetten, qui découlerait d'une observation exacte, mais trop généralisée.

Cet objet était donc un ornement qui se portait suspendu. Les cercles demeurés assez indépendants les uns des autres, devaient s'entrechoquer et tintinnabuler pendant la marche. Enfin, cet ornement était porté non par des guerriers, mais par des femmes.

Le cuir (et la planchette de Subingen) peut s'expliquer soit comme un tablier placé derrière l'ornement et destiné à empêcher que le balancement des cercles ne prit trop d'amplitude, soit comme un soutien mis sous les cercles au moment de les déposer dans la tombe.

L'usage de cet ornement devient plus clair si on le rapproche d'autres objets provenant de tombeaux de la même région : ce sont des rouelles entourées d'un seul cercle mobile (Fig. 1, 1 à 5). Celui-ci porte, à la partie supérieure, une ouverture verticale au travers de laquelle devait passer un cordon destiné à suspendre la rouelle. Notre disque n'est qu'une rouelle amplifiée. C'était sans doute une sorte de tintinnabulum, qui se portait dans certaines cérémonies <sup>2)</sup>.

### 3. Aire de répartition des disques ajourés.

Si nous pointons sur une carte les localités d'où proviennent ces disques, nous constatons qu'elles occupent une aire bien délimitée. Elles s'échelonnent le long du pied du Jura, du Léman au lac de Bièvre, et sur le cours moyen de l'Aar, ne dépassant guère la vallée de l'Emme (Fig. 2).

Deux pièces trouvées dans le Valais sont des importations dues au commerce.

### 4. Le mobilier funéraire des tombes renfermant des disques ajourés.

Si nous dressons un inventaire du mobilier funéraire trouvé dans les tombeaux avec disques ajourés, nous constatons que tous les tumuli renferment des brassards ou des bracelets de lignite. Ces brassards manquent dans les tombes plates du Valais et de Lausanne. Ces brassards de lignite se rencontrent

<sup>1)</sup> Nous avons trouvé, nous mêmes, le bouclier d'Assens. Le cuir trouvé sous le disque de Subingen est exposé dans la vitrine du Musée de Soleure.

<sup>2)</sup> Nous rapprocherions volontiers cet ornement de certains objets de l'âge du bronze formés de plusieurs disques, comme le tintinnabulum trouvé à Vaudrevanges (Prusse Rhénane) [S. Reinach, *Guide du Musée de St.-Germain*, fig. 23].

également dans des tombes n'ayant pas livré de disques <sup>1)</sup>. Dressons en la carte, et nous constaterons que ces tombes occupent exactement la même aire que les tombes à disques ajourés (Fig. 2).

A côté des disques et des brassards, nous trouvons d'autres objets caractéristiques: grelots ajourés en bronze, bracelets tubulaires. La poterie fait absolument défaut, sauf dans le tumulus de Subingen, qui recouvrait de nombreux vases. Les fibules sont très rares et appartiennent toutes à la fin de l'époque de Hallstatt.

Pour compléter notre tableau, nous devons encore mentionner des brassards de bronze orné d'un décor géométrique gravé (Ins, St. Aubin, Subingen, Dotzingen) et des plaques de ceinture avec décor géométrique repoussé (Neuenegg, Wohlen). Ces pièces n'apparaissent que dans quelques tumuli qui se trouvent tous sur la frontière orientale du groupe. Ces brassards et plaques de ceinture sont fréquents dans les tumuli de la Suisse orientale qui appartiennent à la civilisation hallstattienne du Sud de l'Allemagne <sup>2)</sup>. Leur présence montre que les différents groupes hallstattiens avaient de nombreux rapports les uns avec les autres.

### 5. Rites funéraires.

Sur les 26 tombeaux ayant livré des disques ajourés ou des brassards de lignite, cinq sont des tombes souterraines à inhumation, vingt-un des tumuli. Pour neuf d'entr'eux, nous ignorons de quelle façon furent traités les restes du mort; huit sont à inhumation et quatre à incinération; sur ces quatre tumuli à incinération, deux appartiennent à un autre groupe caractérisé par des brassards de bronze et de nombreux vases (Subingen et Obergösgen).

### 6. Construction des tumuli.

La plupart de ces tumuli sont de construction simple. Ils renferment soit un lit de pierres, soit un noyau de pierres recouvrant la tombe. La plupart ne contiennent qu'une seule tombe, quelques-uns une seconde tombe placée à un niveau supérieur et qui doit être dans la plupart des cas une sépulture secondaire. Un seul tumulus recouvrait plusieurs corps (Rances). Les tumuli d'Obergösgen et de Subingen (Soleure) sont d'une construction toute différente. Les objets ne sont pas réunis dans une seule tombe, mais disposés par petits groupes dispersés dans la masse de la butte funéraire. Ce sont des tumuli à incinération, et ce sont aussi les seuls qui aient livré des poteries.

<sup>1)</sup> Ce sont les tumuli de Dotzingen, Kallnach, Lyssach, Neuenegg, Schüpfen, dans le canton de Berne; de Bofflens, dans celui de Vaud; de Cordast, Romont, Villarimboud, dans celui de Fribourg et d'Obergösgen dans celui de Soleure; enfin, deux tombes souterraines à Payerne (Vaud) et Tornay (Fribourg).

<sup>2)</sup> Sur les brassards de bronze et les plaques de ceinture, cf. J. Schlemm, *Wörterbuch zur Vorgeschichte*, Berlin 1908, p. 199 et 618.



Ces particularités nous permettent de les considérer comme n'appartenant pas au groupe que nous étudions, bien que l'un ait fourni un disque et que tous deux aient livré des brassards en lignite.

Ainsi, à la fin de l'époque de Hallstatt, vivait au pied du Jura, sur un territoire très limité, un groupe de population qui déposait ses morts sous tumuli; ceux-ci étaient généralement inhumés, plus rarement incinérés.

Le mobilier de ces tumuli se distingue par l'absence de poterie, la rareté des fibules, la présence d'ornements en forme de disque ajourés et de brassards en lignite.

Cette tribu n'habitait pas seulement le petit territoire que nous venons de délimiter. Elle s'étendait en dehors des frontières de notre pays. Nous allons essayer de déterminer l'étendue de la région par elle occupée.

### 7. Limites du groupe hors du territoire suisse.

Disques ajourés et brassards de lignite paraissent inconnus dans le Sud de l'Allemagne et en Alsace <sup>1)</sup>. Par contre, les brassards de bronze et les plaques de ceinture repoussées y sont fréquents <sup>2)</sup>. En revanche, nous les trouvons fréquemment dans l'Est de la France <sup>3)</sup>. Nous n'avons pas les moyens de dresser un inventaire de ces trouvailles, mais notre savant confrère, Mr. J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, veut bien nous faire savoir que les disques ajourés se rencontrent seulement dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Savoie.

Mr. M. Piroutet a fait une étude spéciale de la région du Jura français <sup>4)</sup>. Il reconnaît que les tumuli hallstattiens de cette région appartiennent à deux groupes répartis inégalement sur le même territoire. Il a appelé ces deux groupes, l'un type des Moidons, l'autre type d'Alaise, du nom des deux principales nécropoles.

Les deux groupes sont caractérisés par la prédominance de l'inhumation comme rite funéraire.

Le groupe d'Alaise se distingue par la présence de fibules, de plaques estampées, de quelques brassards de lignite, d'anneaux tubulaires et de bracelets minces en petits nombres.

Les tumuli du groupe des Moidons renferment des disques ajourés, des brassards de lignite, des grelots, des brassards de bronze; les bracelets sont plus nombreux; les fibules manquent et les plaques de ceinture estampées sont rares.

<sup>1)</sup> Du moins n'en avons-nous vu aucun de figuré dans les travaux que nous avons pu consulter, en particulier dans L. Lindenschmit, *Altertümer*, 5 vol. (Mainz 1858-1910); — J. Schlemm, *Wörterbuch zur Vorgeschichte* (Berlin 1908); — R. Forrer, *Reallexikon* (Berlin 1908).

<sup>2)</sup> L. Lindenschmit, l. c. vol. II, I, 2. — III, XII, 3. — R. Forrer, l. c. p. 830 (Tonnen-Armwülste), p. 308 (Gürtel). — J. Schlemm, l. c. p. 618 et. 198.

<sup>3)</sup> On en trouvera de nombreux exemples dans E. Chantre, *Age du fer*, Paris 1880.

<sup>4)</sup> M. Piroutet, *Contribution à l'étude du premier âge du fer, Anthropologie*, 1900, p. 369 et 39. — *Le préhistorique en Franche-Comté*, l. c., 1903, p. 692 et 59.

La poterie se rencontre dans les deux groupes.

C'est donc du groupe des Moidons que se rapproche le plus notre groupe suisse. Dans tous les deux l'inhumation est prépondérante, les disques ajourés, les brassards de lignite et les grelots de bronze fréquents.

Dans le groupe français, nous trouvons des brassards de bronze et des vases en terre cuite qui manquent chez nous. Et, chez nous, quelques fibules qui font défaut de l'autre côté du Jura.

Il semble donc bien que nous avons affaire à un même groupe ethnique divisé en deux sous-groupes qui ont subi des influences diverses qui se marquent dans leur mobilier funéraire.

Ce groupe habitait sur les deux versants du Jura, en France dans les départements du Doubs et du Jura; en Suisse dans une partie du canton de Vaud, dans celui de Neuchâtel, une petite partie des cantons de Fribourg et Berne, le long de la vallée de l'Aar.

Il n'est d'ailleurs pas le seul qui ait occupé cette région de la Suisse. On y rencontre d'autres tumuli qui furent élevés par d'autres tribus, comme ceux que caractérise l'emploi plus fréquent de l'incinération, la présence de chars ou de parties de chars et d'objets en or.

